

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 374-1:2016/A1:2018

Gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les micro- organismes - Partie 1: Terminologie et exigences de performance pour les

Schutzhandschuhe gegen gefährliche
Chemikalien und Mikroorganismen - Teil
1: Terminologie und
Leistungsanforderungen für chemische

Protective gloves against dangerous
chemicals and micro-organisms - Part 1:
Terminology and performance
requirements for chemical risks -

07/2018



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 374-1:2016/A1:2018 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 374-1:2016/A1:2018.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ICS 13.340.40

Version Française

**Gants de protection contre les produits chimiques
dangereux et les micro-organismes - Partie 1:
Terminologie et exigences de performance pour les
risques chimiques - Amendement 1 (ISO 374-1:2016/Amd
1:2018)**

Schutzhandschuhe gegen gefährliche Chemikalien und
Mikroorganismen - Teil 1: Terminologie und
Leistungsanforderungen für chemische Risiken -
Änderung 1 (ISO 374-1:2016/Amd 1:2018)

Protective gloves against dangerous chemicals and
micro-organisms - Part 1: Terminology and
performance requirements for chemical risks -
Amendment 1 (ISO 374-1:2016/Amd 1:2018)

Le présent amendement A1 modifie la Norme européenne EN ISO 374-1:2016. Il a été adopté par le CEN le 20 juillet 2018.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles l'amendement doit être inclus, sans modification, dans la norme nationale correspondante. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles